



Ville de Saint-Pierre-du-Perray

Inscription scolaire des enfants nés en 2021

Service Éducation
☎ 01 69 89 75 09

Votre enfant est né entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2021**, il vous appartient de venir au service Éducation à l'Hôtel de Ville entre le **1^{er} décembre 2023 et le 29 février 2024** afin de procéder à son inscription à l'école maternelle, pour la rentrée de **Septembre 2024**.

Documents à présenter obligatoirement le jour de l'inscription : (PHOTOCOPIES de bonne qualité à fournir obligatoirement par la famille)

- **Livret de famille** en ORIGINAL
ou :
 - acte de naissance pour enfant adopté
 - acte de naissance pour enfant de parents étrangers
 - acte de naissance pour enfant à charge et jugement du Conseil de Famille fixant la tutelle
- **Récépissé de l'enregistrement de votre PACS**
- **En cas de séparation ou divorce :**
 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR du parent n'ayant pas la résidence de l'enfant précisant qu'il est informé de l'inscription scolaire de l'enfant à Saint-Pierre du Perray
 - PHOTOCOPIE de la Carte Nationale d'identité du parent n'ayant pas la résidence de l'enfant
 - PHOTOCOPIE de l'ordonnance du Juge aux Affaires Familiales fixant la résidence de l'enfant
- **Justificatif de domicile sur Saint-Pierre-du-Perray (au nom des 2 parents) :**
 - PHOTOCOPIE : Compromis de Vente ou Attestation Notariale ou Contrat de Bail ou Taxe foncière ou Quittance loyer (de moins de 3 mois)
 - si vous êtes hébergés :
 - . ATTESTATION sur l'honneur de l'hébergeant
 - . PHOTOCOPIE de la CNI de l'hébergeant
 - . PHOTOCOPIE de votre attestation de la CAF avec adresse à St-Pierre du Perray
- **Vaccinations obligatoires :** PHOTOCOPIES des pages du Carnet de Santé :
 - du vaccin DTP (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite : 3 injections)
 - des vaccins Coqueluche, Haemophilus influenzae b, Hépatite B, Méningocoque C, Pneumocoque, Rougeole, Oreillons, Rubéole
 (ne pas oublier d'inscrire le **NOM de l'enfant** en haut des pages avant de faire la photocopie)
 - ou certificat médical justifiant une contre-indication
- **Si l'enfant est en situation de handicap :**
 - PHOTOCOPIE de la notification de la MDPH si besoin d'un A.E.S.H.

L'inscription ne peut être réalisée que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent(s) ou tuteur légal).
L'inscription ne peut être valide qu'au vu de la **TOTALITÉ** des documents demandés.
L'inscription ne se réalise pas par correspondance.

Pour effectuer l'inscription scolaire, merci de prendre rendez-vous au 01.69.89.75.09 :

- | | |
|------------|--|
| • Lundi | fermé le matin - 13h30 à 17h00 |
| • Mardi | fermé le matin - 13h30 à 17h00 |
| • Mercredi | 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 |
| • Jeudi | fermé le matin - 13h30 à 17h00 |
| • Vendredi | fermé le matin - 13h30 à 17h00 |
| • Samedi | 8h30 à 12h00 (sauf vacances scolaires) |